

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2021
- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 4 février 2022
- Rapport des décisions n° 111/2021 à n° 120/2021 et n° 001/2022 à n° 008/2022
- Secrétaire de séance : Cécile Conry

Administration générale

Délibération n° 001/2022 - Modification de la composition de la commission vie associative locale et implication citoyenne

Il est proposé d'ajuster dans la composition de la commission vie associative locale et implication citoyenne en ajoutant un membre. Isabelle Cammarata rejoint cette commission. Les autres commissions restent inchangées.

Délibération adoptée à l'unanimité

Finances

Délibération n° 002/2022 - Budget communal : débat d'orientation budgétaire 2022

Les orientations générales du budget principal 2022 de la commune sont présentées dans un rapport d'orientation budgétaire.

Délibération adoptée à la majorité (1 abstention : Jacqueline Baret)

Délibération n° 003/2022 - Budget production énergie - débat d'orientation budgétaire 2022

Les orientations générales du budget production énergie 2022 de la commune sont présentées dans un rapport d'orientation budgétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

Délibération n° 004/2022 - Modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature

La commune offre à certains agents (service restauration et périscolaire) la possibilité de déjeuner gratuitement au restaurant scolaire lorsque les nécessités de services et les contraintes correspondantes obligent les agents à rester sur leur lieu de travail. Ces repas doivent être valorisés comme avantages en nature et de ce fait intégrés dans les bases de cotisations sociales.

Le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature est fixé conformément au montant annuel défini par l'URSSAF (soit 5 € pour l'année 2022).

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 005/2022 - Création d'un poste de technicien principal 2ème classe

Un poste de responsable de service entretien du patrimoine au sein du pôle Développement et Aménagement Durable du Territoire (DADT) a été créé. Ce responsable est chargé de coordonner et gérer l'exécution des chantiers d'entretien du patrimoine (espaces publics et bâtiments) et d'encadrer les services voirie, bâtiments, espaces verts.

Création d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 5 avril 2022.

Délibération adoptée à la majorité (3 abstentions : Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Jacqueline Baret)

Délibération n° 006/2022 - Instauration du « forfait mobilités durables » au profit des agents de la commune de Saint-Martin d'Uriage

Il est proposé d'instaurer, à compter du 1^{er} mars 2022, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents de la mairie de Saint-Martin d'Uriage dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

Délibération adoptée à l'unanimité

Avant la fin de séance du Conseil municipal, il est procédé au tirage au sort des membres du groupe de travail Plan local énergie climat. Sont tirés au sort :

- Jean-Manuel Robalo
- Christian Abel
- Marie-Thérèse Berger
- Jean Lafaye
- Didier Demachy
- Florence Gatier
- Camille Roux
- Claire Gest
- Alain Gauthier

Gérald Giraud,
Maire

